

DECLARATION SUR L'HONNEUR

dans le cadre d'une candidature pour l'accès aux études de santé
prévue par l'arrêté du 13 décembre 2019

Date limite de candidature : 18 mai 2021 (dépôt sur eCandidat faisant foi)

Je soussigné(e) [Nom Prénom]

1/ J'atteste sur l'honneur :

<input type="checkbox"/> ne m'être JAMAIS inscrit(e) en première année d'un cursus santé (médecine, pharmacie, odontologie, maïeutique, PACES ou PCEM1 ou PCEP 1)			
<input type="checkbox"/> m'être déjà inscrit(e): (avant l'année universitaire 2020-2021)			
<input type="checkbox"/> en PACES	⇒	<input type="checkbox"/> 1 fois	<input type="checkbox"/> 2 fois ou plus
<input type="checkbox"/> au concours de 1 ^{ère} année médecine (PCEM1)	⇒	<input type="checkbox"/> 1 fois	<input type="checkbox"/> 2 fois ou plus
<input type="checkbox"/> au concours de 1 ^{ère} année pharmacie (PCEP1)	⇒	<input type="checkbox"/> 1 fois	<input type="checkbox"/> 2 fois ou plus

et candidater **UNIQUEMENT** pour l'année universitaire 2021-2022 auprès de l'UFR Santé de Besançon, où je me présente pour : [cochez une seule case par ligne : filière demandée]

- Médecine
- Pharmacie
- Maïeutique

2/ J'atteste également sur l'honneur :

- ne m'être JAMAIS présenté(e) à une admission directe jusqu'à ce jour**
- m'être DEJA présenté(e) à une admission directe quelle que soit la filière, l'année d'études et l'établissement demandés**

Précisez la/les candidature(s) déjà effectué(e)s :

Année de présentation	Etablissement demandé	Filière demandée	Années d'études demandées
.....
.....

J'ai conscience que cette attestation pourra être produite en justice et que toute fausse déclaration de ma part m'expose à une non-recevabilité de ma candidature et à des sanctions prévues par l'article 441-1 du Code pénal.

Fait à le **Signature obligatoire**